



CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION

Séance du 02/03/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

..../..../..

Date d'affichage

..../..../..

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

M. BERCHEM Franck, Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme TRIBOULET Véronique, Mme VILLENEUVE Odile

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole, Mme NEBOUT Roberte donne pouvoir à Mme BOUTROUX Stéphanie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, M. ROYER Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2018/03/02/0016

Objet : Compte de gestion 2017 Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur Christian MOREAU, élu président de séance en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant que le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Madame Carole FAYOLLE, Maire, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives dudit exercice :

Donne acte à Monsieur le Président de la présentation du compte administratif,

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

VOTE :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAGNET
Le Maire,

